



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service aménagement territorial sud
et urbanisme
Unité pilotage de l'aménagement et urbanisme**

Affaire suivie par : Lorie LAHONDÈS

Tél. : 04 66 62 63 20

ddtm-urba-pac@gard.gouv.fr

Nîmes, le **22 FEV. 2023**

Madame la maire,

Par délibérations du conseil municipal en date du 28 octobre 2021 puis du 17 janvier 2023 (abrogeant également la délibération du 28 octobre 2021), vous avez prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

En application des dispositions de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations et études techniques nécessaires à l'exercice de votre compétence en urbanisme.

Ces premiers éléments sont regroupés dans un PAC "type" disponible sur le site de la préfecture et s'adaptant à toutes les procédures de PLU(i) engagées dans le département, accessible via le lien suivant : <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme/Porter-a-connaissance-PAC-de-l-Etat>.

Par ailleurs, je vous communique les servitudes d'utilité publique, connues de la DDTM, applicables au territoire de votre commune, sous la forme d'un tableau et ses annexes.

La complétude et l'actualisation de données applicables à votre territoire feront l'objet de PAC complémentaires qu'il vous appartiendra de prendre en compte lors de la procédure d'évolution de votre document d'urbanisme.

Enfin, je vous informe que le Service Aménagement Territorial Sud de la DDTM du Gard assurera un rôle de coordination des services de l'État et pourra être amené à vous présenter ce porter à connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame la maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Bien à vous

Madame Maryse GIANNACCINI
Maire de Fons
Mairie de Fons
8 place Alphonse Daudet
30730 FONS

La préfète,

Marie-Françoise LECAILLON